Image not found or type unknown

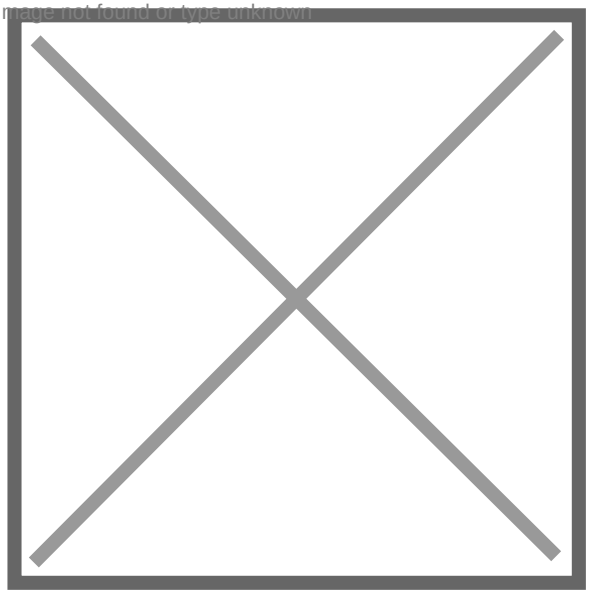

# Exces de vitesse de plus de 50 kmh en agglomeration

Par **PIF**, le **27/12/2007** à **01:51**

ma voiture a été prise au radar automatique à 106 kmh au lieu de 50 kmh .
j'ai donc été convoquer à la gendarmerie 3 mois après les faits .
pretant ma voiture à plusieurs personne , impossible de me rappeller qui conduisait au moment des faits car sur la photo on ne voit que la plaque et la voiture .
les faits sont du 18.02.2007 ,aujourd'hui j'ai reçu un courrier du tribunal me declarant coupable .
étant condamné à 300 € d'amende .
dois-je payer l'amende et quel risque pour mes points du permis car rien n'est stipulé à ce sujet .
merci d'avance pour vos reponces .

Par **Raven29_old**, le **27/12/2007** à **18:17**

Si vous ne pouvez prouver que ce n'était pas vous au volant, en donnant le nom de la personne en infraction, je pense que vous n'aurez pas le choix...

Par **Jurigaby**, le **27/12/2007** à **19:07**

Bonjour.

vous ne vous êtes pas présenté au tribunal afin de faire valoir votre défense?

Le retrait automatique est de 6 points sur le permis.

Par **PIF**, le **28/12/2007** à **02:03**

je ne pouvais pas etre présent pour ma defence car je n'ai pas été convoqué .
je ne savais meme pas que ça passer au tibunal .
la gendarmerie m'avait dit quelle renvoyait mon audition au parquet , et qu'il fallait attendre .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés